



DIRECTION DES RESSOURCES

HUMAINES

L'Université de Montpellier recrute un Médecin de prévention (H/F)

Type de contrat : CDD de droit public de Catégorie A

Dates de contrat : Dès que possible pour 24 mois

Quotité de travail : 80 %

Rémunération mensuelle : De 5481,41 € à 7038,38€ brut

Localisation : Montpellier – Centre-ville

Une université d'excellence

Université de recherche intensive, leader mondial en écologie, l'Université de Montpellier est un établissement public expérimental qui figure dans le top 200 du classement de Shanghai. Elle couvre plusieurs champs disciplinaires sciences et techniques, droit, économie, environnement, administration, gestion, médecine, pharmacie, activités physiques et sportives, biologie, informatique, sciences de l'éducation, science politique. Elle a obtenu en 2022 la labellisation I-SITE (Initiative Science Innovation Territoires Economie) qui associe 15 partenaires de recherche et d'innovation du territoire. Ce Programme d'Excellence (PEI) porté par l'Université de Montpellier s'articule autour des enjeux "Nourrir, Soigner, Protéger" et s'appuie sur tous les domaines scientifiques de l'Université et de ses partenaires. Elle coordonne le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI).



Une université engagée

En lutte contre toutes les formes de discrimination, l'Université de Montpellier est engagée pour la promotion de la diversité, l'égalité entre femmes et hommes et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'UM place aussi le développement durable au cœur de sa politique et de son savoir-vivre. Une démarche saluée par le palmarès du Times Higher Education qui la place en tête des universités françaises les plus performantes en terme de développement durable.

Affectation

Structure de rattachement : Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS)

- **Environnement de travail :** Le Service de Médecine Préventive a pour mission d'assurer, envers l'ensemble des étudiant·e·s et des personnels de l'Université, la prévention, la promotion et l'éducation à la santé. Le service veille au maintien des conditions, personnelles et collectives, de travail nécessaire à leur bien-être, leur réussite et leur accomplissement. Dans une approche globale, personnelle et environnementale, le service implique son sens de l'accueil et de l'écoute, ses compétences pour le

diagnostic et l'évaluation afin de mieux conseiller et orienter les étudiants et les personnels. Le service de médecine de prévention est constitué d'un site central et de 5 antennes. Il assure la médecine préventive, la promotion et l'éducation à la santé des étudiants (50 000) et du personnel (4 500).

Présentation du poste

- **Activités** : Le médecin travaillera directement avec une infirmière au sein du service de médecine préventive composé de différents professionnels (médecins de prévention des personnels, psychologues-cliniciens, diététicienne-nutritionniste, personnels administratifs...). Il assurera le suivi médical d'une partie des personnels de l'UM en lien avec 4 autres médecins du service.
 - Assurer les visites médicales systématiques et occasionnelles des agents ;
 - Prescrire les examens complémentaires de surveillance et mettre à jour les vaccinations obligatoires ;
 - Conseiller et orienter vers une consultation complémentaire ou une prise en charge spécialisée ;
 - Proposer des aménagements de poste ;
 - Evaluer les risques professionnels lors des visites des postes de travail et de locaux ;
 - Participer aux actions de prévention ;
 - Travailler en coopération avec les acteurs du service, le service prévention des risques de l'établissement, la direction des ressources humaines, etc
- **Spécificités / Contraintes du poste**
 - Déplacements sur plusieurs sites sur Montpellier et sites délocalisés.

Profil recherché

COMPETENCES

- Savoir écouter et conseiller
- Savoir travailler en équipe dans le respect du secret médical et en réseaux
- Savoir faire preuve d'initiative
- Savoir être rigoureux

QUALIFICATIONS / DIPLOMES

Diplôme de médecin du travail

Pourquoi nous rejoindre ?

Rejoindre l'université de Montpellier, c'est bénéficier de nombreux avantages dans une région qui offre un cadre de vie qualitatif.

Nos avantages:

> **Dispositifs de développement des compétences** : accès à une grande offre de formation, préparation aux concours internes

> **Jusqu'à 56 jours de congés / an** (pour un temps plein à 38h05)

> **Temps de travail aménageable**

> **Jusqu'à 2 jours de télétravail / semaine** (selon les modalités de la charte de TT applicable à l'UM)

> **Restauration collective**

> **Aide et prestations sociales**

> **Prise en charge partielle des abonnements au transport de la ville**

> **Accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs de l'université**

> **Soutien à la parentalité** : club de loisirs pour enfant, partenariat de crèches, jours enfant-malade

Avantages dépendant de la nature et la durée du contrat, des nécessités de services et des conditions d'éligibilité



Modalité de candidature

Dépôt CV et Lettre de Motivation : <https://umemplois.umontpellier.fr/> ou directement auprès de Mme Hasler
Référence de l'offre à rappeler dans votre lettre de motivation : 2023-I0769

Contacts :

- organisation du recrutement : drh-recrut-biats@umontpellier.fr / 04 67 14 99 30
- renseignements sur le poste : emmanuelle.hasler@umontpellier.fr

En savoir plus :

Caractéristiques du contrat

- ✓ Contrat de droit public avec période d'essai en fonction de la durée du contrat
- ✓ Les congés doivent être pris pendant la durée du contrat de travail
Pour les contrats d'une durée = ou > 12 mois, au choix :
 - * soit 36h40 hebdomadaires et 48 jours de congés par an
 - * soit 38h05 hebdomadaires et 56 jours de congés par an

Conditions générales de recrutement dans la fonction publique

- ✓ Jouir de ses droits civiques
- ✓ Compatibilité des mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions
- ✓ Etre en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont le candidat est ressortissant
- ✓ Pour les personnels de nationalité étrangère, être en position régulière au regard des dispositions relatives aux documents de séjour du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- ✓ Ne pas avoir bénéficié d'une rupture conventionnelle auprès d'un employeur public